Kanton Zürich
Bildungsdirektion
Volksschulamt

Plan d’études général Cours de langue et de culture d’origine (HSK)

Avec présentation détaillée des conditions générales d’enseignement

Table des matières

1 But du plan d'études général **5**
Les cours HSK: des débuts jusqu'à nos jours 5

2 Concept et principes de base **7**
Concept 7
Idées maîtresses 7
Organisation et structure 8

3 Compréhension de l'apprentissage et de l'enseignement **10**
Enseignement basé sur les compétences 10
Évaluation basée sur les compétences 10
Devoirs 11
Moyens didactiques et matériel d'enseignement 11
Choix méthodologiques 12
Neutralité de l'enseignement 12

4 Domaine d'études «Langues» **14**
Importance et objectifs du domaine d'études 14
Didactique du plurilinguisme 15
Domaines de compétences 15

5 Domaine d'études «Nature, être humain, société» **18**
Importance et objectifs du domaine d'études 18
Domaines de compétences 19

6 Enseignement dans les différents cycles **23**
Cycle 1 23
Cycle 2 24
Cycle 3 24

7 Glossaire **25**

8 Annexes
Annexe I: Conditions générales dans le canton de Zurich 32
Annexe II: Niveaux et thèmes – Vue d'ensemble 37
Annexe III: Bibliographie 43

Impressum

Herausgeberin
Bildungsdirektion Kanton Zürich, Volksschulamt

Erarbeitet in Zusammenarbeit mit den HSK-Trägerschaften

Wissenschaftliche Beratung durch Dr. Ursula Ritzau, PH FHNW, und Prof. em. Dr. Dr. Basil Schader, PHZH

Gestaltung
raschle & partner raschlepartner.ch

Übersetzung
Interserv AG

Kontakt
Volksschulamt, Abteilung Besondere Förderung
Sektor Interkulturelle Pädagogik
Walchestrasse 21
8090 Zürich
+41 43 259 53 61
ikp@vsa.zh.ch www.zh.ch/hsk

Die Orientierung an diesem Lehrplan wird auch in anderen Kantonen empfohlen: Basel-Landschaft, Basel-Stadt, Bern, Glarus, Luzern, Schaffhausen, St. Gallen und Thurgau.

Kanton Zürich
Gemeinnütziger Fonds

Finanzielle Unterstützung durch den gemeinnützigen Fonds des Kantons Zürich

Vollständig überarbeitete 4. Auflage 2023

© Bildungsdirektion Kanton Zürich

Introduction

Encourager le *plurilinguisme* et les compétences *transculturelles* constitue l'une des principales missions de l'école. C'est également cet objectif que poursuivent les cours de langue et de culture d'origine (HSK) qui viennent compléter l'enseignement dispensé à l'école publique. Grâce à ces cours, les enfants et les adolescents *bilingues et plurilingues* peuvent approfondir leurs compétences dans leur *langue d'origine*. Ils apprennent également à mieux connaître leurs *milieux ambiants* actuels et leurs cultures d'origine. Dans le canton de Zurich, les cours HSK sont proposés par les *États d'origine* et par des organismes privés. Ceux-ci bénéficient depuis plus de cinquante ans du soutien technique et administratif de la Direction de l'éducation.

Le Département de l'instruction publique du canton de Zurich, en collaboration avec les organismes HSK et des spécialistes externes, a élaboré en 2011 un plan d'études général pour cet enseignement qui est également utilisé dans plusieurs autres cantons de Suisse alémanique. L'objectif était d'harmoniser les plans d'études des différents prestataires, tout en les coordonnant avec celui de l'école publique. La présente édition du plan d'études général tient compte des changements intervenus dans la politique de l'éducation et a ainsi été harmonisée avec le Plan d'études 21 [Lehrplan 21] de l'école publique. Des améliorations de fond et de forme ont également été apportées grâce à la collaboration d'enseignant·es HSK, de coordinatrices et coordinateurs HSK et d'autres spécialistes externes.

Structure de cette publication

Ce plan d'études général s'appuie sur le Plan d'études 21 [Lehrplan 21] de l'école publique, dont certains passages sont repris littéralement ou avec quelques ajustements. Le chapitre 1 explique la mission et le but du plan d'études général, puis présente une rétrospective de l'enseignement HSK. Le chapitre 2 expose les principes de base de l'enseignement HSK, le chapitre 3 aborde la compréhension de l'apprentissage et de l'enseignement. Les chapitres 4 et 5 sont respectivement consacrés aux domaines d'études «Langues» et «Nature, être humain, société». Après avoir montré l'importance de ces thématiques, ils détaillent les domaines de compétences qui les composent, ainsi que les compétences correspondantes. C'est aux organismes et aux enseignant·es HSK qu'il incombe de définir la méthode de développement des compétences. Le chapitre 6 se limite donc à des réflexions d'ordre général sur les différents cycles.

Le glossaire (chapitre 7) reprend en grande partie celui de la précédente édition. Certaines modifications ont été apportées sur la base du glossaire proposé dans la publication de la CDIP «Les cours de langue et de culture d'origine (LCO)» (Anja Giudici et Regina Bühlmann, 2014). Les termes qui apparaissent en *italique* dans le texte sont explicités dans le glossaire. Les principales notions à retenir sont les suivantes: pour la plupart des élèves, la langue enseignée dans le cours HSK est leur *langue première*. Pour certains d'entre eux, il s'agit toutefois d'une *langue seconde.* Le présent plan d'études utilise le terme *langue d'origine* pour désigner la langue enseignée dans un cours HSK.

L'annexe (chapitre 8) présente les fondements juridiques de l'enseignement HSK dans le canton de Zurich et les modalités définies par le Département de l'instruction publique pour sa mise en œuvre. Vous y trouverez également un aperçu des thèmes qui peuvent être abordés à chaque niveau, ainsi que la bibliographie des ouvrages cités dans le texte.

FACE CLUB

1 But du plan d’études général

Ce plan d’études général, aligné sur le Plan d’études 21 [Lehrplan 21], est conçu pour mettre les objectifs des cours HSK en adéquation avec les besoins actuels des enfants *bilingues ou plurilingues*. Il a trois usages possibles:

Tout d’abord, le plan d’études général permet aux organismes HSK de perfectionner leurs propres plans d’études et de les coordonner avec le Plan d’études 21 [Lehrplan 21]. Les situations de départ sont variables. Ainsi, un organisme qui met en place un nouveau cours pourra s’inspirer du plan d’études général pour élaborer son propre plan d’études. Les organismes officiels (étatiques) disposent généralement de plans d’études déjà établis par les ministères de l’Éducation des *pays d’origine*. Ils ajusteront au besoin les contenus de ces plans d’études afin que ceux-ci soient compatibles avec les objectifs et les contenus du plan d’études général HSK et n’entrent pas en contradiction avec les principes énoncés. Tous les organismes ont une marge de manœuvre qui leur permet de moduler la place des domaines d’études et des différentes compétences du plan d’études général en fonction de leurs besoins et de leurs conditions. Comme ils ne disposent que de deux à quatre heures d’enseignement par semaine et que les classes sont généralement hétérogènes, tant du point de vue de l’âge que des connaissances et des performances, il leur faudra définir des priorités.

En second lieu, le plan d’études général sert de référence lorsque la Direction de l’éducation examine une demande de reconnaissance de cours HSK soumise par un organisme. Seuls les cours proposés par des organismes dont le plan d’études et l’enseignement sont conformes au plan d’études général seront reconnus. S’il existe un plan d’études dans le pays d’origine, il convient d’expliquer dans quelle mesure celui-ci est compatible avec le plan d’études général HSK et quelles sont les modalités prévues en cas de divergence. Avec ce critère au sein de la procédure de reconnaissance, tous les organismes dont les cours HSK sont reconnus sont ainsi tenus d’observer ce plan d’études général, qui définit le cadre à l’intérieur duquel s’inscrivent les objectifs et les contenus spécifiques de leur propre plan d’études et de leurs cours.

Enfin, le plan d’études général sert de base de compréhension commune pour toutes les parties prenantes. Il fournit aux organismes, aux enseignant·es HSK, aux autorités locales et cantonales et aux instituts de formation des informations de base communes sur les conditions, les objectifs, les contenus et les concepts liés à l’enseignement HSK.

Ce plan d’études général se fonde sur les conditions actuellement en vigueur dans le canton de Zurich. Par conséquent, les références au «Plan d’études 21» renvoient au Plan d’études 21 [Lehrplan 21] du canton de Zurich.

Les cours HSK: des débuts jusqu’à nos jours

Les premiers cours de langue et de culture d’origine dans le canton de Zurich voient le jour dans les années 1930 à l’initiative de réfugiés politiques originaires d’Italie. Ils se multiplient ensuite parallèlement au développement de l’immigration en provenance d’Italie. À la fin des années 1960 et au début des années 1970, des associations de parents d’autres nationalités commencent également à proposer ce type de cours. Certains *États d’origine* en reprennent peu à peu l’organisation. Le 21 juin 1966, le Conseil de l’instruction publique du canton de Zurich (aujourd’hui Conseil de l’éducation) prend à titre d’essai une première décision autorisant l’organisation de tels cours dans des locaux d’école. Cette décision ne concerne, dans un premier temps, que les cours d'italien qui, par ailleurs, ne peuvent pas avoir lieu durant «l'emploi du temps ordinaire».

Dans une décision ultérieure du 16 mai 1972, le Conseil de l’instruction publique autorise les communautés scolaires à intégrer des cours HSK d’italien et d’espagnol dans l’emploi du temps régulier des élèves. La même année, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l’instruction publique (CDIP) recommande d’autoriser l’incorporation de deux heures d’enseignement HSK dans l’emploi du temps des élèves.

En 1982, le Consulat général d’Italie et le Consulat général d’Espagne, ainsi qu’un groupe de coordination de l’Association des parents étrangers du canton de Zurich, demandent au Conseil de l’instruction publique d’intégrer les cours HSK dans le système scolaire de l’ensemble du canton et d’autoriser le report des notes HSK

dans le carnet scolaire des élèves. Dans une décision du 8 novembre 1983, le Conseil de l'instruction publique tient compte de cette demande et autorise, à titre d'essai, l'organisation de cours HSK pour toutes les nationalités. Ce nouveau règlement permet de mettre en valeur et de mieux faire connaître cet enseignement. En parallèle, les prestataires de cours HSK, les autorités zurichoises et les enseignant·es de l'école publique commencent à coordonner leur collaboration (élaboration de plans d'étude et de moyens didactiques spécifiques HSK, cours de formation continue, projets pilotes, etc.). Au terme d'une phase d'essai de huit ans, un «Règlement sur l'organisation des cours de langue et de culture d'origine» est ratifié le 11 juin 1992 par le Conseil de l'instruction publique. Ce règlement ancre l'enseignement HSK dans l'école publique zurichoise et permet, pour la première fois, la reconnaissance de cours assurés par des organismes non étatiques. Par la suite, la loi sur l'instruction publique de 2005 et l'ordonnance sur l'instruction publique de 2006 introduiront une nouvelle base juridique pour les cours HSK.

Dans les années 1980, outre l'Italie et l'Espagne, seuls la Yougoslavie, la Turquie, la Grèce et le Portugal proposent des cours HSK. Le nombre des prestataires de cours augmente progressivement dans les années 1990 et aujourd'hui, on compte des cours HSK en 31 langues qui sont reconnus et dispensés dans le canton.

Durant l'année scolaire 2009-2010, le nombre d'élèves suivant des cours HSK franchit pour la première fois le seuil des 10 000. Le taux de participation varie fortement d'une langue à l'autre. Ces disparités s'expliquent par de multiples facteurs tels que la taille du groupe linguistique, le type d'organisation et la situation financière de l'organisme, le soutien apporté par l'État d'origine, etc.

La diversité de l'enseignement HSK tient au fait que les organismes et les communautés linguistiques se différencient par bien des aspects: conception de l'éducation, contexte à l'origine de l'émigration ou de l'exil, expérience historique, vision de la vie en Suisse, etc.

Au départ, les cours HSK avaient pour mission première de permettre une éventuelle (ré)intégration scolaire dans le *pays d'origine* en cas de retour. Le contexte et l'objectif de l'enseignement ont évolué au fil du temps. En effet, seule une toute petite partie des élèves retournent dans leur *pays d'origine*. Le but des cours HSK est donc aujourd'hui de faciliter l'*intégration* des enfants de la première et de la deuxième génération d'immigration dans la société locale. Par ailleurs, des enfants de familles binationales, pour lesquels il n'est question ni d'*intégration*, ni de retour au pays, commencent aussi à fréquenter les cours HSK.

Parallèlement, le souci de développer le *plurilinguisme* ou la connaissance d'une *langue d'origine* se fait de plus en plus sentir pour tous les élèves. Les cours s'appuient sur les conclusions théoriques et pratiques des pédagogues, qui voient dans le *plurilinguisme* un potentiel dont le développement profite non seulement à l'individu, mais aussi à la société dans son ensemble. Dans le canton de Zurich, environ 43 % des élèves de l'école publique ont une autre *langue première* que l'allemand (statistiques 2020 sur l'éducation dans le canton de Zurich). Il convient donc de promouvoir et de tirer parti de cet atout qu'est le *plurilinguisme*.

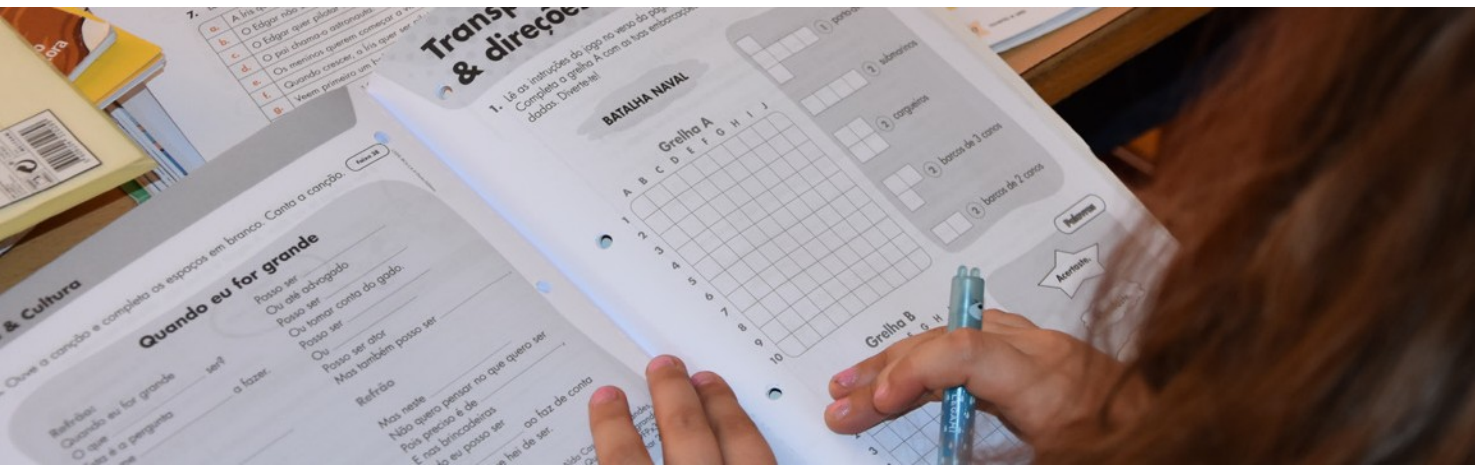

2 Concept et principes de base

Concept

Dans les cours de langue et de *culture* d'origine, les enfants et les adolescents élargissent leurs compétences dans leur *langue d'origine* qui n'est pas l'allemand, mais une *langue première* ou une *langue seconde*. Ils y apprennent également à mieux connaître les *cultures* et les *milieux ambiants* dans lesquels ils évoluent, en particulier la *culture*, l'histoire, la littérature, la géographie et les traditions de la région dont leur famille est originaire. Les cours leur permettent de prendre conscience de leur situation et leur donnent ainsi la faculté de s'orienter dans la société, que ce soit en Suisse ou dans leur *pays d'origine*. Grâce aux cours HSK, les élèves plurilingues bénéficient d'un soutien dans l'intégralité de leur développement linguistique, cognitif, social et émotionnel.

Afin d'éviter toute confusion quant aux fondements juridiques, le présent plan d'études général conserve la désignation «langue et culture d'origine», bien qu'elle soit imprécise. En effet, seule une minorité des enfants et des adolescents qui fréquentent ces cours sont des ressortissants exclusifs de leur *pays d'origine*. La plupart d'entre eux sont nés en Suisse et évoluent dans une diversité de *milieux ambiants* et de *cultures*.

Idées maîtresses

– Les cours HSK font progresser les élèves dans leur *langue d'origine* en fonction de leur âge, de leurs connaissances préliminaires et de leur niveau.

– L'enseignement est en adéquation avec les points de repère énoncés dans le Plan d'études 21 [Lehrplan 21] à la section «Principes fondamentaux» [Grundlagen] - «Objectifs pédagogiques» [Bildungsziele], et notamment les valeurs suivantes:

› «L'école est neutre du point de vue politique, religieux et confessionnel.
› L'école promeut l'égalité des chances.
› L'école promeut l'égalité des sexes.
› L'école s'oppose à toute forme de discrimination.
› L'école éveille et favorise la compréhension de la justice sociale, de la démocratie et la préservation de l'environnement naturel.
› L'école promeut le respect mutuel dans la cohabitation avec les autres, notamment vis-à-vis des *cultures,* des religions et des modes de vie.

› L'école prend en compte les différentes conditions d'apprentissage des enfants et des adolescents et aborde la diversité sous un angle constructif.
› L'école contribue à la cohésion sociale dans une société pluraliste.»

– Les cours HSK aident les élèves à prendre conscience du fait que le *bilinguisme ou le plurilinguisme* constitue un atout supplémentaire dont ils peuvent tirer parti. Le *plurilinguisme*, conçu comme un bien social, est ainsi valorisé.

– Les cours HSK encouragent les élèves à envisager différents *projets de vie* en tenant compte de leurs diverses appartenances, *cultures,* traditions et histoires. Il s'agit d'exploiter les expériences et les connaissances individuelles des élèves, liées tant à leur *culture d'origine* qu'à la culture suisse, pour ensuite les approfondir et y réfléchir. Valeurs, normes, histoire ou religion font partie de ce vécu et de cet acquis. En revanche, la transmission d'enseignements religieux confessionnels ou d'idéologies politiques n'entre absolument pas dans le cadre de l'enseignement HSK.

– Les cours HSK renforcent la faculté des élèves à gérer les conflits et stimulent leurs *compétences transculturelles* et leur sens critique. Ils encouragent une attitude ouverte, tolérante et non discriminatoire.

– Les cours HSK favorisent l'*intégration* dans l'école publique des enfants et adolescents *issus de l'immigration*.

– Les cours HSK préparent les élèves à tirer parti de leur *plurilinguisme* et de leurs *compétences transculturelles* dans leurs études et plus tard dans leur vie professionnelle, que ce soit en Suisse ou dans leur *pays d'origine*.

– Les cours HSK aident les élèves à communiquer avec des personnes parlant la même langue en Suisse et dans leur *pays d'origine*.

– Les cours HSK aident les élèves à utiliser des médias et des ouvrages littéraires adaptés à leur âge dans leur *langue d'origine*.

– Les cours HSK partent des expériences et des intérêts des enfants et adolescents pour susciter de nouveaux centres d'intérêt. Ils assurent autant que possible un contact direct avec l'objet étudié et relient les apprentissages à la pratique linguistique des élèves, notamment par l'utilisation de supports numériques en classe (sites web et médias sociaux dans la *langue d'origine*, etc.).
Les étapes d'apprentissage et les consignes correspondent au niveau individuel des élèves.

– Une bonne place est laissée au jeu et à la communication orale. Au niveau de l'école enfantine, l'enseignement est essentiellement ludique.

– Les cours HSK exploitent les possibilités liées au fait que les élèves évoluent dans une large mesure entre plusieurs univers linguistiques et *milieux ambiants*. Il est fait régulièrement appel aux expériences individuelles des élèves et à la comparaison comme principe pédagogique. En confrontant la *langue d'origine* à l'allemand ainsi que le(s) *dialecte(s)* avec la langue standard allemande et la *variante standard de la langue d'origine*, les cours HSK permettent aux élèves d'approfondir leurs compétences dans ces différentes langues. En confrontant les *milieux ambiants*, ils les aident à mieux en comprendre les points communs, les différences et les principales caractéristiques.

Organisation et structure

Voici un aperçu de l'organisation du Plan d'études 21 [Lehrplan 21], dont le présent plan d'études général HSK reprend la structure et la terminologie. Vous trouverez de plus amples informations dans les sections «Vue d'ensemble» [Überblick] et «Principes fondamentaux» [Grundlagen] du Plan d'études 21 [Lehrplan 21].

Plan d'études 21 [Lehrplan 21]: cycles et structure

Les onze années d'école obligatoire en Suisse sont divisées en trois cycles. Le premier cycle comprend deux années d'école enfantine et les deux premières années d'école primaire (jusqu'à la fin du niveau 2). Le deuxième cycle couvre quatre années d'école primaire (niveaux 3 à 6) et le troisième cycle correspond aux trois années d'école secondaire (niveaux 7 à 9).

L'enseignement est réparti en six domaines d'études: Langues; Mathématiques; Nature, être humain, société (NES); Création; Musique et Activités physiques et sportives. Le texte détaille les *compétences* que les élèves doivent acquérir dans chaque domaine d'études au cours de leur scolarité obligatoire. Deux modules interdisciplinaires sont également prévus: «Médias et informatique» et «Orientation professionnelle». Des

compétences transversales (compétences personnelles, sociales et méthodologiques) et des thèmes interdisciplinaires entrant dans le cadre général de l'éducation au développement durable (EDD) sont intégrés dans les différents modules et domaines d'études.

Plan d'études 21 [Lehrplan 21]: développement des compétences
Les différents domaines d'études du Plan d'études 21 [Lehrplan 21] sont subdivisés en *domaines de compétences*. Par exemple, les domaines d'études Allemand, Anglais, Italien et Français se composent des domaines de compétences suivants: «Écouter», «Parler», «Écrire», «Étude de(s) la langue(s)» et «Étude de la littérature» (Allemand) ou «Étude des cultures» (Anglais, Italien, Français). Chaque *domaine de compétences* regroupe différentes *compétences* et en présente leur développement. Les connaissances et les savoir-faire à développer pour chaque compétence sont décomposés en niveaux à l'intérieur des cycles. Ces *niveaux de compétences* traduisent le fait que les compétences s'acquièrent dans le cadre d'un processus continu sur une période donnée.

Plan d'études général HSK: structure et développement des compétences
Dans le présent plan d'études, les compétences à acquérir ne sont pas réparties par cycles et niveaux de compétences. C'est aux organismes HSK qu'il incombe de définir les compétences et les contenus d'enseignement associés, afin d'aider les enseignant·es à préparer leurs cours.

3 Compréhension de l’apprentissage et de l’enseignement

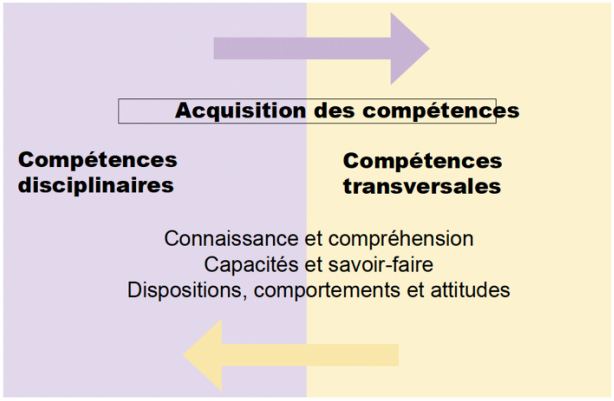

Figure 1: acquisition des compétences (voir Plan d'études 21 [Lehrplan 21], section «Compréhension de l’apprentissage et de l’enseignement» [Lern- und Unterrichtsverständnis]).

Enseignement basé sur les compétences

Tout comme le Plan d'études 21 [Lehrplan 21], les cours de langue et de culture d’origine sont basés sur les compétences et leur acquisition. Ils mettent l’accent sur les connaissances, les capacités et les savoir-faire que les élèves doivent développer dans les domaines d’études et de compétences correspondants. Les compétences comportent plusieurs facettes relevant du fond et du processus: les capacités, les savoir-faire et les connaissances, mais aussi les dispositions, les comportements et les attitudes. Outre les aspects *culturels*, ces trois dernières facettes font appel à des dimensions telles que l’apprentissage autonome, la coopération, la motivation et l’engagement.

Les compétences à acquérir peuvent être disciplinaires ou transversales. Les compétences disciplinaires désignent les connaissances techniques, ainsi que les capacités et les savoir-faire associés. Les compétences transversales font référence aux connaissances et aux savoir-faire qui jouent un rôle important dans l’apprentissage au sens général. Il s’agit notamment des compétences personnelles, sociales et méthodologiques.

L’enseignement basé sur les compétences implique de sélectionner le contenu des cours et de l’organiser selon une approche pédagogique et méthodologique qui assurera l’acquisition ou la consolidation des compétences souhaitées. En s’appuyant sur ce plan d’études général et sur les moyens didactiques à disposition, les enseignant·es HSK réfléchiront aux objectifs à atteindre et aux thèmes et contenus à aborder pour ce faire. Sur cette base, ils concevront des environnements d’apprentissage et des unités d’enseignement qui permettront aux élèves d’acquérir les compétences visées, en tenant dûment compte de l’hétérogénéité des classes.

Évaluation basée sur les compétences

Pour atteindre les objectifs définis, l’enseignement basé sur les compétences fait une large place au feedback. Signe de qualité de l’enseignement dispensé, un feedback constructif soutient l’apprentissage et l’acquisition des compétences. Les élèves bénéficient d’une évaluation formative (en cours d’apprentissage, avec des indications encourageantes sur les aspects perfectibles), sommative (bilan à la fin de l’apprentissage) et pronostique (tournée vers l’avenir, afin d’apprécier si les conditions nécessaires à la réussite de la prochaine phase d’apprentissage ou du niveau scolaire suivant sont réunies).

À partir de la deuxième année d’école primaire, les élèves reçoivent une note qui reflète leurs performances et

les progrès réalisés dans les cours HSK. À la fin de chaque semestre, les enseignant·es des cours HSK reconnus inscrivent cette note dans le bulletin HSK de chaque élève. L'enseignant·e ordinaire de l'élève reporte la note dans le carnet scolaire de l'école publique zurichoise. Les élèves scolarisés à l'école enfantine et en première année d'école primaire n'ont pas de notes. Les enseignant·es HSK peuvent toutefois recevoir les parents en entretien pour les tenir au courant des progrès de leur enfant.

Compétences transversales
Les notes indiquent dans quelle mesure l'élève a atteint les compétences ciblées par le cours HSK et quels sont les progrès constatés. Les enseignant·es peuvent détailler l'évaluation par domaines de compétences dans le bulletin, mais n'en ont pas l'obligation. Les domaines de compétences ciblés sont, pour les cycles 1 et 2: Écouter, Lire, Parler, Écrire, Étude de(s) la langue(s), Étude de la littérature et Nature, être humain, société (NES). Et pour le cycle 3: Écouter, Lire, Parler, Écrire, Étude de(s) la langue(s), Étude de la littérature, Nature et technique (NT), Économie, travail, budget (ETB), Espaces, temps, sociétés (ETS) et Religions, cultures, éthique (RCE).

La notation se réfère aux objectifs fixés dans les plans d'études élaborés par les organismes HSK ou mis à disposition par les ministères de l'Éducation des *pays d'origine* sur la base des compétences énoncées dans le présent plan d'études général. La note sert à évaluer les performances disciplinaires de l'élève, mais pas son comportement, son engagement ou sa ponctualité. Les critères d'évaluation et de notation sont les mêmes que ceux de l'école publique zurichoise.

La note reflète la performance globale de l'enfant ou de l'adolescent dans les cours HSK. Elle rend compte aussi bien des résultats obtenus lors des contrôles formels que des observations faites par l'enseignant·e HSK sur les performances disciplinaires (expression orale, processus d'apprentissage, etc.) pendant les cours. Il ne s'agit donc pas d'une moyenne calculée par rapport à un total de contrôles notés.

L'enseignant·e ordinaire d'un élève peut consulter l'enseignant·e HSK dans le cadre du processus d'évaluation, notamment lors des décisions concernant son orientation.

Devoirs
Les devoirs constituent un complément utile à l'enseignement HSK, car ils permettent de reconsidérer la matière apprise. En principe, les enfants et les adolescents doivent être capables de faire leurs devoirs sans l'aide directe de leurs parents. Il peut toutefois s'avérer judicieux de mettre à contribution les compétences linguistiques de ces derniers en proposant des devoirs sous forme de dialogues ou de jeux. On attend en outre des parents qu'ils prêtent attention à ce que leurs enfants apprennent. Une bonne coopération avec eux peut stimuler leur intérêt. Cela peut passer, par exemple, par des réunions ou des visites de l'école. Lors de la distribution des devoirs, les enseignant·es HSK doivent tenir compte des capacités individuelles et de l'âge des élèves pour éviter de les surcharger et de les démotiver en plaçant la barre trop haut.

Moyens didactiques et matériel d'enseignement
Les moyens didactiques et le matériel d'enseignement sont choisis et fournis par les organismes. Ils tiennent compte des différentes capacités et des objectifs d'apprentissage des élèves, ainsi que de leur situation spécifique *(bilinguisme ou plurilinguisme,* expérience de migration). En se référant au plan d'études général, ils permettent la mise en pratique des principes qui y sont énoncés. En plus des outils pédagogiques traditionnels (livres, cahiers d'exercices, etc.), l'enseignement s'appuiera sur des supports numériques (films accessibles en ligne, appels vidéo, médias sociaux, etc.).

Choix méthodologiques

Les enseignant·es HSK sont libres de leurs choix méthodologiques, pour autant que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre des principes didactiques élémentaires et du présent plan d'études général. Ils sélectionnent la méthode qui correspond le mieux aux situations d'enseignement et aux différents objectifs et contenus, et qui convient le mieux à tout le monde (élèves et enseignant·e). Ils veillent en outre à employer diverses approches didactiques telles que l'instruction directe, l'apprentissage par la découverte, le travail programmé, en groupe, les projets, etc.

Les méthodes choisies tiennent compte de la composition souvent hétérogène des groupes HSK: les élèves sont issus de classes et/ou d'écoles différentes, n'ont pas forcément le même âge, ont des parcours de vie variés et des niveaux disparates, aussi bien dans leur langue première que seconde.

Neutralité de l'enseignement

Les cours HSK sont neutres du point de vue politique et confessionnel. Ils partent d'un point de vue pluraliste et renoncent à toute tentation d'endoctrinement politique et nationaliste.

Les cours envisagent différentes interprétations des événements historiques (voir la section «Conseils didactiques sur le domaine Espaces, temps, sociétés» [Didaktische Hinweise zu Räume, Zeiten, Gesellschaften] du Plan d'études 21 [Lehrplan 21]): les faits historiques sont vérifiables. Leur interprétation, par contre, dépend des points de vue, des endroits et des intérêts.

Si les cours HSK abordent le thème de la religion, c'est dans un esprit de connaissance des différentes religions et non pas dans le but d'enseigner une religion ou des pratiques religieuses en particulier. Les cours encouragent une attitude ouverte et sans préjugés, ainsi qu'une approche non discriminatoire des religions et des conceptions du monde (voir la section «Conseils didactiques sur le domaine Éthique, religions, communauté» [Didaktische Hinweise zu Ethik, Religionen, Gemeinschaft] du Plan d'études 21 [Lehrplan 21]).

Présenter l'hymne national d'un pays, en discutant de son contenu et en le replaçant dans son contexte historique, respecte la neutralité de l'enseignement. En revanche, faire chanter l'hymne national à la classe avant chaque cours, promouvoir une *identité* nationale unique et exalter la fierté nationale va à l'encontre du principe de neutralité de l'enseignement.

4 Domaine d'études «Langues»

Importance et objectifs du domaine d'études

Variante standard et réflexion sur la langue

Dans la mesure du possible, les cours HSK sont donnés dans la variante standard de la langue concernée. À défaut, l'on peut faire appel à des variantes *dialectales* ou à l'allemand pour assurer la compréhension. Les cours HSK s'appuient sur les connaissances préliminaires des élèves, qui peuvent différer d'un individu à l'autre et contenir des formes *dialectales*.

La connaissance de la *variante standard* est indispensable pour pouvoir utiliser la langue en dehors d'une région précise, accéder à l'écrit et entrer en contact avec la culture écrite du *pays d'origine*. L'enseignement de la grammaire et de l'orthographe, ainsi qu'une démarche de comparaison et de réflexion sur la langue adaptée à l'âge des élèves, s'inscrivent dans cet objectif. Des activités pédagogiques motivantes incitent les élèves à réfléchir à différents aspects de leur *langue d'origine* (p. ex. les *dialectes* et leurs différences, l'évolution de la langue, les mots anglais et autres mots étrangers, les différences et analogies structurelles avec l'allemand et d'autres langues enseignées à l'école).

Le travail sur le vocabulaire (y compris les tournures, les structures phrastiques, etc.) permet aux élèves de s'exprimer correctement dans des situations diverses et sur des thèmes variés.

Les élèves doivent pouvoir constater par eux-mêmes, le plus souvent et le plus directement possible, les usages qu'ils peuvent faire de la langue parlée et de la langue écrite. Pour cela, les enseignant·es HSK s'appuient sur les propositions des élèves et sur des événements d'actualité. Ils éveillent leur intérêt pour la *variante standard* de la *langue d'origine* en abordant de manière créative une sélection de textes littéraires et en organisant des activités d'écriture authentiques et motivantes autour des médias conventionnels et nouveaux.

Hétérogénéité

Les cours HSK tiennent compte du fait que les élèves peuvent présenter des compétences très hétérogènes dans leur langue d'origine. Leur capacité d'expression orale, leur vocabulaire, leur connaissance de la *variante standard* de la *langue d'origine*, leur expérience de la lecture et de l'écriture ou leur niveau de grammaire et d'orthographe, par exemple, peuvent s'avérer extrêmement variables. Afin de prendre en compte cette hétérogénéité, l'enseignant·e doit faire son possible pour adapter ses cours et ses attentes à la situation individuelle de chaque élève.

Comparaison entre les langues

Selon la situation, les enfants et les adolescents élargissent leurs compétences orales et leur *conscience linguistique* en comparant leur *langue d'origine* à l'allemand ou à d'autres langues étrangères qu'ils apprennent. La compréhension des analogies et des différences entre leur *langue d'origine* et l'allemand ou d'autres langues enseignées ou parlées à l'école les aide à se repérer et à gagner en assurance. Les projets de comparaison entre les langues sont particulièrement fructueux lorsqu'ils sont menés en collaboration avec les équipes enseignantes ordinaires.

Compétences disciplinaires et transversales

En plus de développer leur capacité à communiquer au quotidien dans leur *langue d'origine*, les élèves acquièrent des compétences disciplinaires et transversales indispensables pour la compréhension de différents types de textes et pour l'apprentissage cognitif à l'école. Ces compétences leur permettront d'appréhender et de formuler des faits complexes et abstraits, de reconnaître des rapports de cause à effet et de structurer leurs propres textes. La maîtrise des termes, des concepts et des tournures qui caractérisent un domaine d'études spécifique entre dans le cadre des compétences disciplinaires.

Écriture

À l'école publique, les enfants et les adolescents apprennent tous à lire et à écrire en allemand avec les caractères latins. Dans les cours HSK, les élèves concernés apprennent en outre à écrire dans leur *langue d'origine*. S'il s'agit d'une écriture complètement différente, les deux processus d'apprentissage pourront se dérouler indépendamment l'un de l'autre sans qu'il soit nécessaire de les coordonner étroitement. Si, par contre, l'enseignement HSK fait appel à l'alphabet latin, grec ou cyrillique, l'enseignant·e devra tenir compte de l'alphabétisation faite par l'école publique en langue allemande, afin d'éviter toute confusion dans les processus d'apprentissage. Il lui faudra donc connaître et signaler les différences entre l'alphabet de la langue d'origine et celui de la langue allemande. Si l'apprentissage de la lecture se fait simultanément dans les deux langues (alphabétisation bilingue), l'enseignant·e HSK devra s'informer des méthodes d'alphabétisation adoptées dans la classe de l'élève concerné, et si possible en discuter avec l'enseignant·e ordinaire de l'enfant.

Didactique du plurilinguisme

Tout comme les cours de langue ordinaires, les cours HSK n'ont pas pour objectif d'aboutir à un *bilinguisme ou un plurilingue* parfait, mais de développer un *plurilinguisme fonctionnel*. Les conseils didactiques proposés à la section «Langues» [Sprachen] du Plan d'études 21 [Lehrplan 21] précisent cette notion: «Le *plurilinguisme fonctionnel* vise l'acquisition d'un répertoire varié et dynamique de compétences plus ou moins avancées dans différents domaines ou différentes langues qui permet des interactions linguistiques réussies dans des situations diverses. Lors de l'apprentissage d'une langue, les élèves mobilisent leur savoir existant et élargissent ainsi leur répertoire plurilingue.»

Un répertoire plurilingue se compose de deux langues ou plus, utilisées dans différents domaines (école, loisirs, famille) de façon variable en fonction de l'interlocuteur ou du contexte. La plupart des élèves ont une langue principale, qu'ils parlent mieux, plus volontiers et plus souvent, et qui peut changer avec le temps. Il arrive fréquemment que la langue d'origine ou celle parlée par la famille domine jusqu'à l'entrée à l'école. Ensuite, l'allemand gagne progressivement du terrain et peut finir par devenir la langue principale. En règle générale, les personnes plurilingues n'opèrent pas de cloisonnement strict entre leurs différentes langues. Au contraire, elles font appel à tout leur répertoire linguistique et utilisent leurs langues de façon souple et stratégique.

L'on observe souvent des «mélanges» entre la *langue d'origine* et l'allemand (ou le suisse allemand). Ce phénomène n'est pas à proscrire. En effet, il est inhérent au fait de grandir dans et entre deux langues et peut s'avérer utile dans différentes situations: pour aider à la compréhension, pour combler des lacunes, comme activité ludique, etc. (voir le volume «Umgang mit Dialekt und Standardsprache» [Rapport au dialecte et à la langue standard] (de la série *Matériel pour l'enseignement de la langue et de la culture d'origine*, centre IPE, Haute école pédagogique de Zurich).

Domaines de compétences

Remarques préliminaires

Les domaines de compétences et les compétences ci-dessous sont tirés du Plan d'études 21 [Lehrplan 21]. Ils se réfèrent bien sûr aux compétences dans la *langue d'origine*.

La définition des compétences spécifiques et des contenus d'enseignement associés (répartition par cycles et niveaux de compétences) incombe aux organismes HSK.

Écouter

– Les élèves sont capables d'extraire des informations importantes à partir de documents sonores.

– Les élèves sont capables de suivre une conversation et de montrer leur attention.

– Les élèves sont capables d'extraire des informations de ce qui est dit.

Parler

– Les élèves sont capables d'utiliser leur motricité verbale, d'articuler et de moduler leur voix de façon appropriée. Ils peuvent activer leur vocabulaire productif et les structures phrastiques qu'ils connaissent afin de développer une fluidité de parole appropriée, progressivement dans la *variante standard de leur langue d'origine* aussi.

– Les élèves sont capables de lancer un échange et de participer activement à une conversation.

– Les élèves sont capables de s'exprimer de façon appropriée et compréhensible dans des situations de monologue (exposé, récitation d'une poésie, etc.).

– Les élèves sont capables de réfléchir à leur comportement lorsqu'ils s'expriment à l'oral, effectuent une présentation ou tiennent une conversation.

Lire

– Les élèves maîtrisent les bases de la lecture dans leur *langue d'origine*.

– Les élèves sont capables d'extraire des informations importantes à partir de textes factuels adaptés à leur âge et à leur situation.

– Les élèves sont capables de lire des textes littéraires adaptés à leur âge et à leur situation, d'en discuter et de perfectionner leur stratégie de lecture.

– Les élèves sont capables de réfléchir à leur comportement et à leurs intérêts en matière de lecture.

Écrire

– Les élèves sont capables de s'exprimer à l'écrit dans leur *langue d'origine* d'une manière adaptée à leur âge et à leur situation. Ils gagnent de l'assurance dans la variante standard de la langue et disposent, par exemple, d'un vocabulaire étendu et d'un large répertoire de structures phrastiques.

– Les élèves connaissent diverses structures de textes et sont capables de les utiliser pour rédiger leurs propres textes en respectant des objectifs de structure, de contenu, de forme et de langue.

– En s'appuyant sur des instructions et des schémas adaptés à leur âge, les élèves sont en mesure d'élaborer des textes cohérents et compréhensibles.

– Selon leur âge et leur situation, les élèves sont capables de rédiger des textes dans une langue standard aussi correcte que possible du point de vue de la forme.

– Les élèves sont capables de réfléchir à leur processus de rédaction et à leurs écrits, ainsi que d'en évaluer la qualité.

Étude de(s) la langue(s)

– Les élèves réfléchissent à leur *langue d'origine* (genres grammaticaux, formation du pluriel et des temps, *dialectes,* histoire, etc.) à partir de questionnements et d'exercices appropriés. Des comparaisons avec l'allemand, voire avec d'autres langues enseignées ou parlées à l'école, aident à mettre en évidence les spécificités de la *langue d'origine (conscience linguistique/language awareness).*

– Les élèves explorent l'usage et l'impact de la langue.

– Les élèves disposent de connaissances en grammaire et en orthographe développées et mises en pratique tout au long de leur scolarité.

Étude de la littérature

– Les élèves connaissent des textes littéraires adaptés à leur âge (comptines, chansons, prose, poèmes, récits oraux, etc.) issus de leur *culture d'origine*.

– Les élèves sont capables de discuter de ces textes et de ce qu'ils en comprennent.

– Les élèves possèdent des connaissances sur la littérature de leur *pays d'origine* (histoire, personnalités importantes, etc.).

– Les élèves sont capables d'effectuer des comparaisons entre des textes traitant d'un même sujet dans des langues et des *cultures* différentes.

– Les élèves prennent conscience du fait que le fond, la forme et la langue des textes littéraires sont modelés dans un objectif esthétique, et ils sont en mesure de détecter et analyser ce phénomène. Ils connaissent les principales caractéristiques des différents genres littéraires.

1

5 Domaine d'études «Nature, être humain, société»

Remarques préliminaires
Le domaine d'études Nature, être humain, société (NES) comprend quatre angles d'approche: Nature et technique (NT), Économie, travail, budget (ETB), Espaces, temps, sociétés (ETS) et Religions, cultures, éthique (RCE). Au premier et au deuxième cycle, ces quatre angles d'approche sont regroupés en une seule matière. «Nature, être humain, société» désigne donc à la fois le domaine d'études global du premier au troisième cycle et la matière spécifique au premier et au deuxième cycle. Au troisième cycle, les quatre angles d'approche forment des matières distinctes.

Importance et objectifs du domaine d'études

Les élèves élargissent leurs capacités à respecter des personnes de provenance *culturelle* différente, à rechercher les compromis et à résoudre les conflits de manière pacifique. Ces *compétences transculturelles* s'acquièrent en comparant de façon réfléchie et sans préjugés plusieurs régions d'origine, *dialectes*, langues ou religions ou bien encore en comparant le *pays d'origine* à la Suisse et à d'autres pays. Les cours HSK encouragent une attitude ouverte et tolérante. Ils évitent toute vision stéréotypée et toute discrimination lors des comparaisons. Par exemple, un enfant ne doit jamais être considéré comme représentant une religion, une ethnie ou une langue particulière.

Dans les cours HSK, les élèves sont confrontés à leur situation d'enfants ou adolescents *bilingues ou plurilingues* issus de familles immigrées ou *plurilingues*. Au sein du groupe, ils sont liés par une même *langue d'origine*. Ils se différencient toutefois par leur vécu personnel et par leur rapport à leur *pays d'origine*. L'enseignement HSK doit tenir compte des différences d'appartenance religieuse, de conception du monde, de statut social, de langue (variantes *dialectales*, *plurilinguisme)* et de situation géographique existant dans un même *pays d'origine*.

Les cours abordent les valeurs qui prévalent en Suisse et dans les *pays d'origine*. En prenant conscience des points communs et des divergences, les élèves clarifient leurs valeurs personnelles au sujet de la diversité. Ce processus favorise le développement d'une identité propre qui intègre les différents systèmes de référence. Simultanément, il renforce la confiance en soi des élèves.

Les cours HSK abordent des thèmes concrets et améliorent les connaissances des différentes *cultures*. En partant d'événements spécifiques, on établit des liens et des comparaisons.

Il est tenu compte à la fois des expériences liées à la migration et du vécu quotidien au sein d'une société *transculturelle*.

Les élèves apprennent à connaître l'histoire et la géographie de leur *pays d'origine* à travers des séquences représentatives. Ils établissent des liens avec les conditions actuelles dans leur *pays d'origine* et en Suisse.

Lors des cours spécialisés, les élèves acquièrent de nouvelles notions sous la forme d'éléments de savoir et élargissent en parallèle leurs compétences langagières. L'enseignant·e doit posséder une conscience linguistique aiguë, de manière à permettre aux élèves d'accéder au vocabulaire et aux tournures spécifiques et de s'exercer à les utiliser.

Domaines de compétences

Remarques préliminaires

Les compétences ci-dessous se rapportent spécifiquement aux cours HSK et sont formulées de façon à intégrer les particularités de cet enseignement, tout en suivant les principes directeurs du Plan d'études 21 [Lehrplan 21]. Les applications spécifiques des compétences à l'enseignement HSK sont mises en lien avec les énoncés correspondants dans le Plan d'études 21 [Lehrplan 21]. Il est toutefois intéressant d'approfondir la réflexion dans le cadre du domaine d'études Nature, être humain, société (NES, cycles 1 et 2) et, au cycle 3, des composantes Religions, cultures, éthique (RCE), Espaces, temps, sociétés (ETS), Économie, travail, budget (ETB) et Nature et technique (NT) du Plan d'études 21 [Lehrplan 21]. Comme dans le domaine d'études Langues, les élèves doivent avoir acquis les compétences visées à la fin de la scolarité obligatoire.

Nature, être humain, société – Religions, cultures, éthique

– Les élèves apprennent à écouter, à percevoir les sentiments et à chercher à comprendre leurs interlocuteurs. Ils révisent constamment la vision qu'ils ont d'eux-mêmes et des autres.

Lien avec le Plan d'études 21 [Lehrplan 21]
NES.10: «Communauté et société – Construire le vivre-ensemble et s'engager»

RCE.5: «Moi et la communauté – Vivre et construire le vivre-ensemble»

– Les élèves étudient en profondeur les différents *milieux ambiants* de leur *pays d'origine* et de la Suisse et développent ainsi une ouverture d'esprit à leur égard. Ils apprennent à réfléchir au sentiment d'appartenance à ces deux *milieux ambiants* et à l'intégrer dans leur personnalité.
Cette prise de conscience pragmatique diminue le risque de conflit de loyauté.

– Les élèves font l'expérience du fait que le respect réciproque et l'observation des règles sont indispensables à la coexistence humaine. Mais ils sont également conscients que ces règles reposent sur des valeurs et des normes variables.

– Ils se rendent compte du fait que les réponses aux questions fondamentales sont liées à une échelle de valeurs personnelle. Ils connaissent les principales valeurs et traditions de leur *pays d'origine* et de la Suisse sur lesquelles se forgent ces échelles de valeurs personnelles. Ils connaissent les principales valeurs et traditions de leur *pays d'origine* et de la Suisse et sont capables d'y réfléchir.

– Ils apprennent à définir leurs propres sentiments et ceux des autres et à affronter de nouveaux défis. Grâce à la connaissance qu'ils ont des mécanismes intellectuels, moraux et physiques de l'être humain et au vocabulaire qu'ils ont acquis dans leur *langue d'origine*, les élèves accèdent à une compréhension approfondie d'eux-mêmes et d'autrui, ce qui leur fournit des points de repère pour leur vie. Ils disposent des notions lexicales indispensables pour parler de leurs perceptions, de leurs besoins et de leurs intérêts personnels, ainsi que de ceux des autres.

Lien avec le Plan d'études 21 [Lehrplan 21]
NES.11: «Explorer les expériences fondamentales, les valeurs et les normes»

RCE.1: «Réfléchir aux expériences fondamentales de la vie»

RCE.2: «Tirer au clair ses normes et valeurs, assumer ses décisions»

– En réfléchissant aux nombreuses expériences vécues dans le cadre familial, avec les amis, à l'école, dans le *pays d'origine*, avec les compatriotes et les institutions religieuses, les élèves perçoivent mieux la diversité des rapports sociaux et de leurs corrélations. Ils réalisent que l'individu est un élément de la communauté,
qu'il subit son influence et a aussi un impact sur elle.

– Les élèves sont familiarisés avec leur *pays d'origine*.
Ils considèrent sans a priori les représentants d'autres groupes de population de leur *pays d'origine* et de Suisse et ils s'efforcent de comprendre leurs valeurs et leur mode de vie. Ils sont capables de reconnaître leurs propres préjugés et ceux des autres, et les abordent dans une perspective constructive.

Lien avec le Plan d'études 21 [Lehrplan 21]
NES.12: «Considérer les religions et les visions du monde»

RCE.3: «Prendre conscience de l'empreinte et de l'influence des religions sur la culture et la société»

RCE.4.4: «Réfléchir aux religions et aux visions du monde»

Nature, être humain, société –
Espaces, temps, sociétés

– Les contenus en lien avec la géographie, l'économie et l'écologie élargissent la connaissance du *pays d'origine*. Ce savoir essentiel fournit aux élèves des points de repère. Il les aide à développer une vision plus globale de leur *pays d'origine*, à assimiler et à pondérer des informations provenant de diverses sources et à se retrouver dans leur *pays d'origine*.

– Les élèves reconnaissent que les êtres humains exercent une influence sur le cours des choses par leurs sentiments, leurs pensées et leurs actions. Ils réfléchissent aux problèmes régionaux, nationaux et internationaux et conçoivent leurs répercussions sur leur espace de vie immédiat.

Lien avec le Plan d'études 21 [Lehrplan 21]
NES.7: «Découvrir et comparer les modes de vie et les habitats humains»

ETS.2: «Caractériser les modes de vie et les habitats»

ETS.3: «Analyser les relations entre l'être humain et son environnement»

– À travers leurs propres recherches et à l'aide d'images, de cartes et d'autres supports médiatiques (sites web dans la *langue d'origine*, etc.), les élèves réfléchissent à ce qui différencie la Suisse de leur *pays d'origine* et en acquièrent ainsi une vision nuancée.

Lien avec le Plan d'études 21 [Lehrplan 21]

NES.8: «Utilisation de l'espace par les êtres humains – s'orienter et participer au développement»

ETS.4: «S'orienter dans les espaces»

– Les élèves connaissent et respectent l'histoire et le patrimoine culturel passé et présent de leur *pays d'origine*.

– Leur savoir de base leur permet d'ordonner les événements, développements et témoignages historiques et actuels de leur *pays d'origine*. L'histoire de la migration joue un rôle important dans cette démarche.

– À partir d'exemples choisis, ils apprennent que toute représentation est subjective et renferme certains jugements de valeur. Ils réalisent que pour mieux comprendre différents points de vue et intérêts, il faut les replacer dans leur contexte historique.

Lien avec le Plan d'études 21 [Lehrplan 21]
NES.9: «Comprendre le temps, la chronologie et les mutations – faire la différence entre la grande histoire et la petite»

ETS.6: «Expliquer les continuités et les bouleversements de l'histoire mondiale»

ETS.7: «Analyser et utiliser la culture historique»

– Les élèves savent qu'il leur est possible de s'engager dans la société, d'influer sur les progrès actuels et à venir et d'y contribuer.

– Ils connaissent les droits fondamentaux de l'être humain, y compris les droits de l'enfant, et s'y réfèrent.

Lien avec le Plan d'études 21 [Lehrplan 21]
NES.10: «Communauté et société – Construire le vivre-ensemble et s'engager»

ETS.8: «Comprendre et s'engager pour la démocratie et les droits humains»

Nature, être humain, société – Économie, travail, budget

– Les élèves réfléchissent aux modes de vie et de travail existant dans leur *pays d'origine* et les comparent à ceux de la Suisse.

– Ils se rendent compte des corrélations entre la politique, l'économie et la *culture*.

Lien avec le Plan d'études 21 [Lehrplan 21]
NES.6: «Travail, production et consommation – Comprendre les situations»

ETB.1: «Explorer les univers de travail et de production»

ETB.3: «Être acteur de la consommation»

Nature, être humain, société – Nature et technique

– Les élèves prennent conscience des interactions universelles entre la nature, la technique et l'être humain.

– Ils abordent des sujets liés à la nature et à la technique et élargissent ainsi leur vocabulaire dans leur *langue d'origine*.

Lien avec le Plan d'études 21 [Lehrplan 21]
NES.2: «Découvrir et préserver la faune, la flore et les habitats»

NES.5: «Découvrir, évaluer et utiliser les évolutions et les réalisations techniques»

NT.1: «Comprendre les spécificités et l'importance des sciences naturelles et de la technique»

6 Enseignement dans les différents cycles

Figure 2: domaines d'études et moyens d'accès fondés sur le développement
(voir Plan d'études 21 [Lehrplan 21], sections «Grands axes du 1er cycle» [Schwerpunkte des 1. Zyklus] et «Grands axes du 2e cycle» [Schwerpunkte des 2. Zyklus]).

Comme décrit au chapitre 2.3, le plan d'études général HSK se distingue du Plan d'études 21 [Lehrplan 21] par le fait que les compétences à acquérir ne sont pas réparties par cycles et niveaux de compétences. La définition des compétences relevant des différents cycles et des contenus d'enseignement associés incombe aux organismes HSK. Par conséquent, ce chapitre présente essentiellement des réflexions d'ordre général sur les différents cycles.

La plupart des compétences sont travaillées tout au long des trois cycles, à l'image d'une spirale qui se constitue progressivement. L'acquisition de certaines compétences ne commence pas au début du cycle 1, mais plus tard, car elle nécessite certaines bases préalables sur le plan du développement et des apprentissages. En revanche, d'autres compétences sont acquises avant la fin du cycle 3.

Cycle 1

Au cours du 1er cycle, l'enseignement est fortement axé sur le développement des enfants et organisé, pour l'essentiel, selon une approche interdisciplinaire. Le jeu occupe une place centrale. Pour intégrer cette orientation, le Plan d'études 21 [Lehrplan 21] définit neuf moyens d'accès qui permettent de dispenser un enseignement en adéquation avec le développement et les modes d'apprentissage de l'enfant à ce stade.

À l'école enfantine, les enfants apprennent à travers l'expérience sensorielle et l'action, de manière autonome ou par imitation. Les faits sont toujours assimilés en contexte. Avec l'aide de leur enseignant·e, ils transforment en savoir explicite ce qu'ils apprennent de manière inconsciente. Par exemple, en sautant d'une marche d'escalier, ils apprendront non seulement le mot «marche», mais également la technique du saut et des sentiments tels que la peur ou la fierté. L'enseignement s'aligne donc sur la vie quotidienne des enfants et crée des situations qui leur permettent d'agir et de vivre leurs propres expériences.

Les cours créent des situations dans lesquelles les élèves apprennent à décrire des images et des idées au moyen de mots et de phrases. En plus d'enrichir leur vocabulaire lié à leur *milieu ambiant*, les enfants apprennent des mots-outils qui servent à s'orienter dans l'espace (où, derrière, au-dessus, etc.) ou à établir des relations logiques (plus, moins, autant, etc.).

Tout en jouant, les enfants se familiarisent avec le monde des livres illustrés et du texte écrit et découvrent que les symboles, signes et pictogrammes de leur quotidien ont une signification.

Les enfants reconnaissent l'existence de l'écrit et l'importance de l'écriture. Ils s'exercent à manipuler de manière contrôlée le matériel d'écriture. En fonction de leurs capacités individuelles, ils commencent à déchiffrer des textes et à écrire.

En première et en deuxième année d'école primaire, l'enseignement part des expériences quotidiennes et personnelles des élèves dans le cadre familial, aussi bien dans leur *pays d'origine* qu'en Suisse. À cet âge, leurs liens familiaux sont encore forts, tout comme leur ralliement aux valeurs soutenues par la famille.

L'enseignement encourage la progression de l'apprentissage dans tous les domaines linguistiques: écouter et parler, lire et écrire, étude de(s) la langue(s), étude de la littérature. Les cours s'appuient essentiellement sur des méthodes ludiques, mais font aussi appel, dans certains cas, à des techniques d'enseignement ciblées et systématiques. L'initiation à la lecture et à l'écriture tient compte du degré d'alphabétisation en allemand. La coordination entre l'enseignant·e HSK et l'enseignant·e ordinaire est vivement recommandée. Pour faciliter la compréhension, l'enseignant·e HSK peut se référer ponctuellement à l'alphabet allemand afin de prévenir tout risque de confusion.

Cycle 2

Pour les élèves du 2e cycle, il est primordial de se retrouver avec des enfants du même âge. Ils développent un intérêt naturel pour les différents modes de vie et *milieux ambiants* avec lesquels ils entrent en contact. Ils ont en général un rapport positif à leur environnement (famille, école) et le remettent peu en question. La plupart du temps, ils sont dépourvus de préjugés, ouverts, spontanés vis-à-vis des différentes *cultures* (aussi bien les leurs que celles des autres) et ils s'intéressent aux relations et aux liens qu'entretient leur famille avec leur *pays d'origine*.

L'enseignement HSK encourage la progression des apprentissages dans tous les domaines linguistiques: écouter et parler, lire et écrire, étude de(s) la langue(s), étude de la littérature. L'accent est mis sur le développement des compétences dans des registres linguistiques plus complexes.

Cycle 3

Au 3e cycle, les adolescents ont une approche plus critique de leurs propres valeurs et de celles de leur entourage. Ils se distancient donc parfois des normes et valeurs acquises ou, à l'inverse, les idéalisent. Il est fréquent qu'ils remettent aussi en question la pertinence des cours HSK.

L'enseignant·e HSK, qui comprend cette situation de transition, en discute avec les élèves et aborde avec eux différents modèles (de vie) sous un angle critique. Cette démarche les aide à s'orienter, à développer leur personnalité et à trouver leur propre voie. Les adolescents sont notamment encouragés à intégrer dans leur vie de tous les jours leurs différentes expériences, valeurs et appartenances.

L'enseignement met à profit les facultés et connaissances individuelles des élèves et les aide à développer leur savoir *culturel* et *transculturel* spécifique, non seulement dans le cadre des cours HSK, mais aussi à l'école publique et en dehors de l'école.

La communication orale et écrite, l'observation de la langue et l'éducation aux médias jouent un rôle primordial dans l'enseignement HSK à ce niveau. Les adolescents ont l'occasion d'utiliser leurs différents acquis linguistiques *(langue d'origine,* allemand, français, anglais), d'en tirer des analogies et de mettre leur savoir en réseau. Ils élargissent ainsi leurs compétences linguistiques et leur champ d'action.

Les cours HSK aident les élèves à développer leurs perspectives professionnelles et à s'intégrer dans le monde du travail et la société suisses. Ils leur font notamment prendre conscience du fait que leur *bilinguisme ou plurilinguisme* et leurs *compétences transculturelles* sont des atouts supplémentaires dont ils peuvent tirer profit.

7 Glossaire

Les explications suivantes sont destinées à faciliter la compréhension d'un certain nombre de termes utilisés dans le présent ouvrage. Sauf indication contraire, ces définitions s'appuient sur celles figurant dans le *plan d'études général HSK* de la Direction de l'éducation du canton de Zurich et sur le glossaire du rapport *Les cours de langue et de culture d'origine* publié par le Secrétariat général de la CDIP.

Bilinguisme

→ Voir *Langue seconde.*

Dialecte

Un dialecte (aussi appelé «patois» ou «parler régional») est une variante locale ou régionale d'une langue standard (p. ex. l'allemand) ou d'une langue régionale (p. ex. le suisse allemand).

Il peut être plus ou moins éloigné de la *variante standard de la langue d'origine* et constituer la *langue locale* d'une région.

Langue première (L1), langue d'origine

La langue première désigne la première langue de socialisation, c'est-à-dire la langue qu'une personne a apprise en premier dans l'ordre chronologique. La langue première est communément appelée *«langue maternelle»*. Nombreux sont les enfants qui, dès leur plus jeune âge, n'apprennent pas une seule langue, mais deux ou plus. Lorsqu'une personne a plusieurs langues premières, on parle alors de bilinguisme simultané. La langue première peut rester la langue principale d'une personne tout au long de sa vie. Elle peut aussi être supplantée par d'autres langues, notamment lorsqu'elle ne coïncide pas avec la langue d'enseignement ni avec la *langue locale* de l'endroit où vit cette personne.

La langue d'origine d'une personne est la langue ou le dialecte employé dans sa région ou son *pays d'origine* comme *variante standard* ou locale. La langue d'origine des personnes appartenant à la deuxième ou troisième génération d'immigration n'est pas nécessairement leur langue première.

Langue technique, langue spécialisée

Une langue technique est une variante de la *variante standard* de la *langue d'origine* qui se caractérise par un vocabulaire spécifique.

Langue étrangère

Une langue étrangère est une langue apprise en plus de la langue première, en dehors de l'endroit où elle est employée comme *langue locale*. Elle se distingue de la langue seconde, qui s'acquiert dans le pays où on la parle. L'enseignement de certaines langues étrangères fait partie des missions de l'école publique. Les langues étrangères enseignées dans les écoles publiques des cantons suisses sont généralement les langues officielles des autres parties du pays, ainsi que l'anglais.

Plurilinguisme fonctionnel
Le plurilinguisme fonctionnel désigne la capacité d'une personne à communiquer en plusieurs langues en fonction de la situation ou des besoins. Cette compétence langagière s'oppose au *plurilinguisme* «parfait». En valorisant le *plurilinguisme* fonctionnel, on reconnaît qu'il existe différentes aptitudes de base, plus ou moins développées, qui relèvent de la compétence langagière. Ainsi, il n'est pas toujours nécessaire d'atteindre le niveau maximal dans chaque aptitude de base. Il suffit parfois, pour pouvoir mener à bien ses projets, de ne maîtriser que certaines aptitudes et de savoir s'en servir de manière fonctionnelle. Le développement d'un *plurilinguisme* fonctionnel fait partie des objectifs poursuivis par l'école publique.

Pays d'origine, État d'origine
Le pays d'origine d'une personne correspond à l'État dans lequel cette personne ou l'un de ses parents (ou titulaire de l'autorité parentale ou autre membre de la famille) a vécu dans le passé ou vit encore aujourd'hui. Les personnes peuvent avoir un rapport plus ou moins fort avec leur pays d'origine, qui dépend par exemple de la génération d'immigration à laquelle elles appartiennent.

Langue officielle
→ Voir *Variante standard* de la *langue d'origine.*

Identité (biculturelle, pluriculturelle)
L'identité (individuelle) fait référence à la singularité d'un individu et à la perception qu'il a de lui-même. L'identité s'acquiert dans le cadre d'un processus dynamique. Elle se forme au travers d'interactions sociales, avec notamment la contribution de la langue. Une identité biculturelle ou pluriculturelle désigne le sentiment subjectif d'appartenir simultanément à deux (ou plusieurs) communautés différentes et le fait de s'identifier à une partie des valeurs et des points de vue représentés par ces communautés.

Intégration
L'intégration renvoie au processus au cours duquel des individus et des groupes d'origine sociale, *culturelle* et linguistique diverse aboutissent à une participation sociale et politique égale dans la société et se voient respectés dans leur particularité linguistique et *culturelle*.

Compétence
La définition des compétences proposée dans la section «Principes fondamentaux» [Grundlagen] du Plan d'études 21 [Lehrplan 21] se base sur les explications de Franz E. Weinert. Selon lui, les compétences comportent «plusieurs facettes relevant du fond et du processus: les capacités, les savoir-faire et les connaissances, mais aussi les dispositions, les comportements et les attitudes. […] Les différentes facettes des compétences peuvent être disciplinaires ou transversales. Les compétences disciplinaires désignent les connaissances techniques, ainsi que les capacités et les savoir-faire associés. Les compétences transversales font référence aux connaissances et aux savoir-faire qui, indépendamment du domaine d'études, jouent un rôle important dans l'apprentissage à l'intérieur du cadre scolaire et en dehors. Il s'agit notamment des compétences personnelles, sociales et méthodologiques.»

Culture
Dans ce plan d'études général, le mot «culture» désigne l'ensemble des aspects spirituels, matériels et émotionnels qui caractérisent une société ou un groupe ethnique. Ce terme englobe non seulement l'art et la littérature, mais aussi les modes de vie, les droits humains fondamentaux, les valeurs, les traditions et les croyances. Comme les individus ne se réduisent pas à leur culture ou à leur groupe ethnique, ce n'est pas parce qu'ils appartiennent à une culture qu'ils doivent obligatoirement en présenter toutes les caractéristiques ni en adopter les comportements spécifiques. En outre, la culture d'une société ou d'un groupe ethnique n'est ni homogène, ni statique, ni fermée. Au contraire, de nouvelles valeurs culturelles surgissent continuellement et on assiste à une interpénétration des cultures.

Milieu ambiant
Le plan d'études général regroupe sous ce terme tous les objets, événements et situations dont est entourée une personne dans sa vie présente. Un milieu ambiant ne constitue qu'une partie du monde et dépend de la situation particulière de chaque personne. Le plan d'études général n'établit pas de distinction rigoureuse entre les notions de *culture* et de *milieu ambiant*, mais en utilisant le deuxième terme, il souligne le lien qui existe entre l'individu et sa situation présente, ses actions et son langage.

Langue locale
La langue locale est la langue dans laquelle communique la majorité de la population dans un endroit donné. En Suisse, les langues locales sont soit des *dialectes* alémaniques, soit les langues suivantes: français, italien, romanche.

Plurilinguisme, plurilingue
On parle de *plurilinguisme* ou de multilinguisme quand trois langues ou plus sont parlées ou comprises. Ce terme s'utilise aussi bien pour des individus que pour des sociétés entières. On applique donc parfois ce qualificatif à la Suisse, qui compte quatre langues nationales. Dans le présent plan d'études général, on considère qu'une personne est plurilingue si elle possède des compétences actives ou passives dans au moins trois langues différentes – indépendamment du rapport individuel à ces langues *(langue première, langue seconde, langue d'origine, langue étrangère).* Par exemple, un enfant dont la *langue première* est l'allemand et qui parle en plus deux *langues étrangères* sera également considéré comme plurilingue.

→ Voir aussi *Bilinguisme ou plurilinguisme.*

Langue maternelle
Par langue maternelle, on entend la première langue acquise, ou *langue première*. Ce terme est imprécis puisqu'il implique que seule la mère représente le facteur décisif pour l'acquisition de la première langue. C'est pourquoi le plan d'études général emploie désormais exclusivement le terme *langue première*.

Conscience linguistique (*language awareness*)
La conscience linguistique (en anglais *language awareness*) fait référence à la connaissance explicite et à la perception consciente d'une langue. Elle intègre aussi la sensibilisation aux usages et aux processus d'apprentissage des langues, notamment par la communication métalinguistique, p. ex. sur le cloisonnement ou le mélange des langues, et par la comparaison, p. ex. entre la *langue première et la langue seconde* ou entre la langue standard et un dialecte.

Ses intérêts pédagogiques sont multiples: éveil de la curiosité et de l'intérêt pour une ou plusieurs langues, respect et reconnaissance de la diversité linguistique (au sein de la classe, de la société, etc.), prise de conscience du caractère multidimensionnel des langues et des interactions, etc.

Variante standard de la langue d'origine

La variante standard de la *langue d'origine* est la version normée d'une langue, telle qu'elle est codifiée et explicitée dans des ouvrages de référence comme des dictionnaires ou des grammaires. Parfois appelée *langue officielle*, langue écrite ou langue littéraire, elle se distingue généralement des *dialectes*. On parle de diglossie lorsque les locuteurs ont systématiquement recours à la variante standard dans certaines situations (p. ex. les situations de communication officielles) et emploient sinon un *dialecte* au quotidien. La maîtrise de la variante standard est considérée comme l'objectif principal des efforts d'enseignement des langues déployés dans le cadre de l'école publique et des cours HSK.

Compétences transculturelles, apprentissage transculturel

Les compétences transculturelles désignent la faculté d'avoir des interactions réussies avec des personnes de cultures différentes. Elles peuvent se développer au travers d'un apprentissage transculturel et être favorisées par des expériences engrangées dans des *milieux ambiants* différents.

Langue seconde (L2)

La langue seconde est la langue qui s'acquiert d'un point de vue chronologique en deuxième lieu. Chez les personnes issues de l'immigration, il s'agit souvent de la langue qui leur permet de s'intégrer dans la vie sociale et la culture écrite de la communauté linguistique locale, p. ex. l'allemand en Suisse alémanique. La langue seconde se distingue des *langues étrangères* par le fait qu'elle est, généralement ou souvent, nécessaire à la vie quotidienne. Les personnes de la deuxième ou de la troisième génération d'immigration peuvent avoir pour *langue première* la *langue locale* et pour langue seconde leur *langue d'origine*. La L2 peut aussi devenir la langue principale au cours de la scolarité.

Acquisition d'une langue seconde

En didactique linguistique, on opère une distinction entre l'acquisition d'une langue seconde et celle d'une *langue étrangère*. Lorsqu'une personne apprend sa deuxième langue dans la région où celle-ci constitue la *langue locale*, on parle d'acquisition d'une langue seconde. Les cours correspondants sont donnés selon des critères pédagogiques différents de ceux utilisés pour l'apprentissage de la *langue première* ou d'une *langue étrangère*.

Bilinguisme ou plurilinguisme, bilingue ou plurilingue

Au sens large, une personne bilingue ou plurilingue est quelqu'un qui possède des compétences actives ou passives dans deux langues différentes ou plus. Dans ce plan d'études général, on retient toutefois une définition plus étroite puisque l'on qualifie de bilingues ou plurilingues les personnes qui parlent l'allemand ainsi qu'une ou plusieurs *langues d'origine*.

8 Annexes

Annexe I : Conditions générales dans le canton de Zurich

La première partie de cette annexe présente les fondements juridiques et intercantonaux des cours HSK. La deuxième partie décrit les modalités pratiques (procédures, organisation, collaboration) mises en place dans le canton sur la base de ces réglementations.

Principes intercantonaux

La Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) s'est exprimée à plusieurs reprises sur l'enseignement HSK. Dans ses «Recommandations concernant la scolarisation des enfants de langue étrangère» du 24 octobre 1991, elle insiste sur le droit fondamental des enfants issus de l'immigration «au maintien de la langue et de la culture du pays d'origine». La CDIP recommande aux différentes autorités cantonales ou locales concernées:

– d'apporter leur soutien aux cours HSK par des mesures appropriées et, autant que possible, d'en faciliter l'intégration dans l'horaire scolaire à raison d'un minimum de deux heures hebdomadaires,

– de mettre à disposition gratuitement les salles de classe nécessaires,

– d'encourager la collaboration entre le personnel enseignant de l'école publique et celui des cours HSK,

– de consigner dans les carnets scolaires la fréquentation d'un cours HSK et les résultats obtenus, le cas échéant,

– d'informer les parents issus de l'immigration de l'existence de ces offres éducatives,

– de tenir compte des compétences acquises dans la langue d'origine grâce aux cours HSK dans le cadre de l'évaluation des élèves et lors des décisions portant sur la promotion et la sélection.

En 2004, la CDIP a adopté une stratégie nationale pour le développement de l'enseignement des langues qui prévoit également d'encourager l'enseignement des *langues d'origine* des enfants issus de l'immigration dans le cadre de cours HSK (voir «Enseignement des langues à l'école obligatoire: stratégie de la CDIP et programme de travail pour la coordination à l'échelle nationale», 25 mars 2004). Les éléments essentiels de cette stratégie ont été repris dans l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire, dont les cantons signataires s'engagent à apporter, par des mesures d'organisation, leur soutien à des cours de langue et de culture d'origine neutres du point de vue politique et confessionnel (voir l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire [concordat HarmoS] du 14 juin 2007). La Confédération soutient depuis 2011 des projets d'enseignement HSK dans le cadre de la loi sur les langues (voir la loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (loi sur les langues, LLC) du 5 octobre 2007 et l'ordonnance sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (ordonnance sur les langues, OLang) du 4 juin 2010).

Fondements juridiques dans le canton de Zurich

Dans le canton de Zurich, les cours HSK sont régis par la loi sur l'instruction publique et l'ordonnance sur l'instruction publique:

Loi sur l'instruction publique du 7 février 2005

§ 15.

1 La Direction peut reconnaître des cours de langue et de culture d'origine proposés par des organismes extrascolaires.

2 L'ordonnance régit les conditions préliminaires de la reconnaissance ainsi que ses implications.

Ordonnance sur l'instruction publique du 28 juin 2006

§ 13.

1 Les cours de langue et de culture d'origine permettent aux élèves de langue étrangère d'approfondir leur connaissance de leur langue première et de la culture de leur pays d'origine.
2 Les organisateurs des cours sont les ambassades ou les consulats des pays d'origine. D'autres organismes peuvent être reconnus par la Direction de l'éducation.
3 Pour être reconnus, les cours HSK doivent respecter le plan d'études général ratifié par le Conseil de l'éducation, être neutres du point de vue politique et confessionnel et être sans but lucratif. Les cours comportent au maximum quatre heures d'enseignement par semaine. Pour les enfants scolarisés à l'école enfantine et en première année d'école primaire, on recommande un maximum de deux heures par semaine.
4 Le personnel enseignant doit être qualifié et posséder des connaissances suffisantes de la langue allemande. Les enseignant·es HSK doivent en outre suivre les modules de formation obligatoires.

§ 14.

1 Les cours HSK sont donnés autant que possible en dehors des heures d'enseignement ordinaire.
2 Les communautés scolaires
a. mettent gratuitement à disposition les salles de classe adéquates, selon leurs possibilités,
b. dispensent les élèves de deux heures maximum de classe ordinaire par semaine si les cours HSK se déroulent pendant l'école obligatoire,
c. rapportent à la Direction de l'éducation toute irrégularité constatée dans le déroulement des cours.
3 Les notes HSK sont reportées dans le carnet scolaire.
4 La Direction de l'éducation réglemente la procédure d'inscription. Pour le reste, ce sont les organismes qui sont responsables de l'organisation et de la mise en œuvre des cours, notamment en ce qui concerne la gestion financière et la gestion du personnel enseignant (recrutement, engagement, suivi).

Organisation et mise en œuvre des cours dans le canton de Zurich

Dans la pratique, les cours HSK se sont développés sur la base des fondements juridiques en vigueur dans le canton de Zurich. Les différents aspects abordés sont classés par ordre alphabétique.

Reconnaissance des organismes

La Direction de l'éducation peut reconnaître des cours HSK proposés par des organismes extrascolaires, à condition que ceux-ci respectent les dispositions légales et les directives internes. La procédure de reconnaissance est réglementée et gérée par le Département de l'instruction publique. Si un organisme reconnu assure déjà des cours HSK dans une langue donnée, il convient de prendre contact avec lui et d'envisager une coopération. L'objectif est de proposer dans chaque langue une offre de cours HSK uniforme reposant sur une large assise.

Pour être reconnu, un organisme HSK doit obligatoirement:

– veiller à ce que les cours s'inscrivent dans le cadre du plan d'études général HSK et soient neutres du point de vue politique et confessionnel,

– disposer d'enseignants qualifiés ayant des connaissances de la langue allemande adéquates,

– être sans but lucratif,

– collaborer avec les écoles et avec la Direction de l'éducation.

Bulletin et notation dans le carnet scolaire

Voir chapitre 3, page 9.

Surveillance

Les cours HSK sont sous le contrôle des organismes pour tous les aspects relevant de la pédagogie et du personnel enseignant. En ce qui concerne les points prévus dans l'ordonnance sur l'instruction publique, ils sont soumis à la surveillance des commissions scolaires.

Le contrôle des absences et les éventuelles mesures à prendre en cas de manquement à la discipline sont régis par les organismes. Les commissions scolaires peuvent demander un droit de regard sur le contrôle des absences et sur les cours. Les enseignant·es de l'école publique dont certains élèves sont dispensés de l'enseignement ordinaire pour participer à un cours HSK y sont également autorisés.

Si certains problèmes ne peuvent pas être directement résolus, les commissions scolaires et les organismes concernés doivent se consulter. Si la situation ne s'améliore pas, malgré un avertissement donné suite à un problème grave, la Direction de l'éducation (sollicitée par la commission scolaire) se réserve le droit de retirer à l'organisme l'autorisation de poursuivre le cours en question dans le cadre de l'école publique.

Financement
Le financement des cours HSK relève de la compétence des organismes. Certaines communautés scolaires accordent des subventions ou engagent elles-mêmes des enseignant·es. La plupart des organismes demandent aussi une contribution financière aux parents.

Enseignant·es HSK
Le recrutement et l'engagement du personnel enseignant incombent aux organismes.

Les organismes doivent veiller à ce que les enseignant·es HSK qui n'ont encore jamais pratiqué dans le canton

– soient suffisamment qualifiés (diplôme d'enseignement, formation équivalente ou expérience pratique et formation continue),

– puissent prouver qu'ils ont une connaissance suffisante de l'allemand oral (certificat attestant qu'ils ont atteint le niveau B1 du cadre de référence européen),

– assistent à la séance d'information organisée par la Direction de l'éducation (Département de l'instruction publique),

– assistent au cours d'introduction au système scolaire zurichois
proposé par la Haute école pédagogique de Zurich à la demande de la Direction de l'éducation.

Au cas où un·e enseignant·e ne remplirait pas ces conditions, la Direction de l'éducation peut exiger de l'organisme responsable qu'il prenne des mesures correctives et, en cas de nécessité, retirer à l'enseignant·e en question l'autorisation de donner des cours HSK reconnus par le canton.

Il est important que les enseignant·es HSK puissent se familiariser avec les conditions d'enseignement locales. C'est pourquoi il est recommandé aux organismes de ne pas opérer de remplacements fréquents (pas de système de rotation).

Information et inscription
Les élèves concernés et leurs parents sont informés des cours existants par les organismes eux-mêmes, par les écoles et par le Département de l'instruction publique. Les cours HSK peuvent démarrer dès l'école enfantine ou ultérieurement, selon l'offre proposée dans la langue concernée. Les enseignant·es de l'école publique remettent

un formulaire aux parents des élèves concernés dans le courant du mois de janvier.

Les parents inscrivent leur enfant auprès de la personne qui coordonne les cours HSK de l'organisme responsable. Les organismes communiquent directement aux parents les informations pratiques concernant les cours proposés (horaires, lieux d'enseignement, enseignant·e) et, le cas échéant, l'annulation de certains cours. En principe, les cours démarrent en début d'année scolaire. L'inscription engage à une fréquentation régulière des cours. Elle cesse en cas de désistement signifié par les parents et/ou à la fin de la scolarité obligatoire.

Moyens didactiques et matériel d'enseignement

L'acquisition de matériel pédagogique relève de la compétence des organismes.

Il est recommandé aux communautés scolaires de mettre gratuitement à la disposition des enseignant·es HSK aussi bien le matériel technique (photocopieuses et, le cas échéant, rétroprojecteurs, ordinateurs, accès Internet, etc.) que les fournitures scolaires (craies, cahiers, papier ou autre).

Horaires et salles

Les enfants scolarisés à l'école enfantine et en première année d'école primaire suivent au maximum deux heures de cours par semaine. Dans les classes suivantes, le nombre d'heures de cours hebdomadaires peut aller jusqu'à quatre. Les cours HSK ont lieu autant que possible durant les plages de cours régulières (8 h à 12 h, 13 h 30 à 17 h) et peuvent aussi être donnés à la place des heures d'enseignement ordinaire, à concurrence de deux heures maximum par semaine. Dans ce cas, une dispense est accordée aux enfants concernés.

Au printemps, les organismes HSK communiquent aux autorités scolaires locales leurs souhaits d'horaires et de salles pour l'année scolaire suivante. Les horaires définitifs des cours sont fixés par les organismes en accord avec les responsables locaux.

Les cours HSK ont lieu dans des locaux de l'école publique, autant que possible à proximité du domicile des élèves. Les communautés scolaires mettent gratuitement à disposition des salles de classe adéquates, dans la mesure de leurs possibilités. Les enseignant·es HSK font respecter le règlement de l'école dans laquelle ils enseignent.

Au début de l'année scolaire, les organismes informent les responsables de l'école de l'organisation définitive des cours (classes, horaires, salles et enseignant·es). Ils communiquent également ces données au Département de l'instruction publique afin que celui-ci puisse diffuser les informations sur les cours HSK et assurer leur coordination.

Collaboration entre les enseignant·es HSK et le personnel enseignant des écoles

Il est recommandé aux équipes enseignantes de l'école publique et aux enseignant·es HSK de rechercher le contact mutuel. Il est également conseillé aux directions d'écoles de convier les enseignant·es HSK aux conseils d'établissements lorsque des sujets d'intérêt commun sont à l'ordre du jour. Les enseignant·es HSK peuvent être invités occasionnellement (une fois par an, par exemple) à participer à un échange d'idées dans le but de faire connaissance, de partager des expériences ou de discuter de thèmes d'intérêt commun.

Les cours HSK sont proposés dans le cadre de l'école publique. Par conséquent, il est intéressant que les enseignant·es HSK prennent part aux activités et à la vie de l'école. Une telle collaboration institutionnalisée s'avère particulièrement profitable dans les écoles présentant une proportion importante d'élèves *bilingues ou plurilingues*. Il peut s'agir d'apporter ensemble une aide individuelle à certains enfants, de réaliser des projets plurilingues et *transculturels* ou d'informer et de conseiller ensemble les parents. Cette collaboration peut être bénéfique pour les équipes enseignantes ordinaires, mais aussi pour les intervenants spécifiques tels que les enseignant·es d'allemand seconde langue (*Deutsch als Zweitsprache* – DaZ). Certains enseignants HSK qualifiés peuvent participer activement à des procédures de médiation *transculturelle*.

Il est également essentiel de demander aux enseignant·es HSK leur avis sur leurs élèves au moment des évaluations (évaluation des connaissances, bilans scolaires, choix d'orientation).

Le Département de l'instruction publique recommande aux écoles présentant une proportion importante d'élèves bilingues ou plurilingues de considérer les cours HSK comme faisant partie du processus de soutien linguistique et de les intégrer dans le programme scolaire local.

Soutien à la collaboration école/parents

La collaboration entre l'école et les parents a un impact majeur sur la façon d'apprendre et sur les résultats scolaires des enfants et des adolescents. On constate que la réussite scolaire est meilleure lorsque les enseignant·es HSK ont des contacts réguliers avec les parents, les informent de ce qui se passe à l'école et leur donnent des conseils pour aider leurs enfants à apprendre.

Les enseignant·es HSK peuvent faciliter la collaboration des enseignant·es de l'école publique avec les parents en participant, par exemple, à l'organisation d'événements ou en assurant la traduction lors d'entretiens individuels. Ils peuvent également effectuer un travail de médiation *transculturelle*, ce qui exige une bonne connaissance des deux langues et systèmes scolaires. Ces services sont rendus selon un accord conclu avec les enseignant·es et les autorités scolaires.

Collaboration avec les commissions scolaires

Les autorités scolaires locales veillent à ce que les cours HSK puissent être donnés dans de bonnes conditions dans le cadre de l'école publique. Il leur est conseillé de désigner au besoin une personne responsable de la coordination dans les communes ou les différentes écoles. Il incombe à cette personne de conclure à temps des arrangements concernant les horaires et les besoins en salles et de faciliter la collaboration.

Collaboration et coordination au niveau cantonal

Au sein de la Direction de l'éducation, c'est le Département de l'instruction publique qui est responsable de coordonner et de soutenir l'enseignement HSK sur le plan administratif. Du côté des prestataires, chaque organisme est tenu de désigner une personne responsable de la coordination au niveau local et cantonal, qui travaillera en collaboration avec le Département de l'instruction publique.

Deux comités veillent à ce que les informations importantes puissent être échangées, les questions conceptuelles et les problèmes d'organisation résolus et les aspects d'ordre pédagogique discutés. Il s'agit de la «Conférence HSK» [HSK Konferenz] et du «Comité de la Conférence HSK» [Ausschuss der HSK-Konferenz]. La Conférence HSK intègre des représentant·es des organismes HSK et des structures ordinaires (un représentant par catégorie, à savoir personnel enseignant, directions d'écoles, enseignant·es d'allemand seconde langue et présidences d'écoles). La Haute école pédagogique de Zurich, qui organise des cours de formation continue pour les enseignant·es HSK à la demande de la Direction de l'éducation, participe également aux réunions du comité. Des représentant·es élu·es des organismes HSK siègent au Comité de la Conférence HSK.

Les organismes HSK rendent régulièrement compte de leurs activités au Département de l'instruction publique en répondant à des questions spécifiques et en soumettant leurs plans d'études traduits en allemand, ainsi que d'autres documents.

Annexe II: Niveaux et thèmes – Vue d’ensemble

Cette liste de thèmes est conçue pour aider à la planification et à l’organisation des cours HSK. Elle donne une idée des nombreux thèmes qui peuvent être abordés en fonction du niveau de scolarité des élèves. Compte tenu du nombre limité d’heures de cours, l’enseignant·e doit opérer une sélection.

Ces aspects font également partie intégrante du Plan d'études 21 [Lehrplan 21] et sont traités dans l’enseignement ordinaire de l’école publique. Le domaine de compétences correspondant dans le Plan d'études 21 [Lehrplan 21] est précisé pour chaque thème.

Thème général

Moi et les autres – vivre ensemble

Lien avec le Plan d'études 21 [Lehrplan 21]:
NES.10 | RCE.1 | RCE.2 | RCE.5

Cycle 1
- Faire connaissance; se saluer, se présenter (aux autres)
- Règles de conduite et de politesse; l’école enfantine / l’école: règles, procédures et normes, rituels
- Faire ou vivre quelque chose ensemble; amitié; disputes; ce que je sais déjà faire en autonomie

Cycle 2
- Différentes communautés et cultures: similitudes et divergences dans les règles et valeurs, respect et reconnaissance mutuelle, conflits et stratégies pour les résoudre
- Qui suis-je? Qu’est-ce qui fait que je suis moi? Où suis-je chez moi?
- Rôles filles / garçons
- Les droits de l’enfant

Cycle 3
- L’individu et le groupe, appartenance et aliénation
- Coexistence de majorités et de minorités: racisme, questions d’actualité et événements actuels
- Modèles et idoles: domaine sportif, scientifique, culturel ou historique
- Relations avec les personnes de son propre sexe et de l’autre (y compris les attentes culturelles)
- Les droits humains

Thème général

Famille

Lien avec le Plan d'études 21 [Lehrplan 21]:
NES.10 | RCE.2 | RCE.5

Cycle 1
– Ma famille: la parenté, règles et normes

Cycle 2
– Ma famille: répartition du travail et des tâches
– L'histoire de ma famille: générations et arbre généalogique
– Les différents modèles familiaux

Cycle 3
– Rôle des différents membres de la famille: évolution dans le temps, différences culturelles
– Ma propre conception des rôles
– Influence des facteurs historiques et culturels sur le rôle de la famille et les modèles familiaux
– Valeurs individuelles; éthique

Thème général

Jeux et loisirs

Lien avec le Plan d'études 21 [Lehrplan 21]:
NES.10 | RCE.5

Cycle 1
– Jouer: ensemble, dans des endroits différents, avec des jouets différents; jeux et jouets traditionnels et modernes
– Loisirs et hobbys
– Outils et équipements

Cycle 2
– Se détendre et se reposer
– Organisation du temps libre; sport; groupes de pairs; associations
– Rapports avec le monde numérique et médiatique
– La publicité

Cycle 3
– Se détendre et se reposer
– Organisation du temps libre; rencontres de jeunes; intérêts culturels (musique, langue); groupes de pairs; associations
– Rapports avec le monde numérique et médiatique
– La publicité

Thème général

Domicile, quartier et ville

Lien avec le Plan d'études 21 [Lehrplan 21]:
NES.8 | ETS.3 | ETS.4

Cycle 1
– L'entourage à l'école enfantine ou à l'école
– Notre logement et ses alentours

Cycle 2
– Maisons et habitations

Cycle 3
– Habitat et styles de construction; évolution dans le temps

Thème général

Fêtes, coutumes et modes

Lien avec le Plan d'études 21 [Lehrplan 21]:
NES.7 | ETS.2

Cycle 1
– Anniversaires et autres fêtes importantes, divers types de fêtes
– Vêtements et choix des vêtements en fonction des circonstances

Cycle 2
– Différentes façons de célébrer les fêtes; traditions religieuses
– Les modes vestimentaires au fil du temps; vêtements de travail, vêtements et rôles/statuts, articles de marque

Cycle 3
– Fêtes et sorties
– Modes et rituels au fil du temps

Thème général

Santé et alimentation

Lien avec le Plan d'études 21 [Lehrplan 21]:
NES.1 | NT.7

Cycle 1
– Mon corps: les différentes parties du corps humain, mon intégrité corporelle et celle des autres; les cinq sens
– L'hygiène
– Le docteur
– Les nourritures et boissons saines, les habitudes alimentaires

Cycle 2
– Santé et maladie; vivre sainement
– Provenance des aliments, fruits et légumes de saison

Cycle 3
– Sport; addiction
– Alimentation; différences gastronomiques selon la culture, l'histoire et le milieu

Thème général

Géographie

Lien avec le Plan d'études 21 [Lehrplan 21]:
NES.8

Cycle 1
– Termes géographiques liés au vécu des enfants (lieu de naissance, pays d'origine, Suisse, pays voisin, etc.); termes servant à l'orientation dans l'espace
– Mon pays d'origine: vue d'ensemble (géographie, climat)

Cycle 2
– Cours d'eau, montagnes et villes de premier plan dans le pays d'origine

Cycle 3
– Caractéristiques géographiques des régions du pays d'origine

Thème général

Nature et technique

Lien avec le Plan d'études 21 [Lehrplan 21]:
NES.2 | NES.3 | NES.4 | NT.1 | NT.2 | NT.8 | NT.9

Cycle 1
– Animaux; les animaux domestiques; animaux et plantes, la forêt
– Fruits et légumes, les quatre éléments
– Les saisons et les transformations de la nature
– Termes liés au temps qui passe (année, mois, semaine, jour, heure, soir, midi, hier, aujourd'hui, demain, etc.), les heures
– Les appareils ménagers
– Moyens de locomotion utilisés par les enfants (vélo, skateboard, trottinette, etc.)

Cycle 2
– Les espèces animales et végétales
– La chaîne alimentaire
– Le temps qu'il fait et les prévisions météorologiques
– La protection de l'environnement, les catastrophes naturelles
– Les jeux électroniques et les instruments de communication

Cycle 3
– L'écologie, les menaces écologiques et la protection de l'environnement (recyclage et élimination des déchets, etc.)
– Débats scientifiques actuels (expériences sur les animaux, recherche génétique, etc.)
– Les jeux électroniques et les instruments de communication

Thème général

Art et littérature

Lien avec le Plan d'études 21 [Lehrplan 21]:
Langues

Cycle 1
– Chansons; comptines; contes; livres d'images
– Les couleurs; le cinéma
– Réaliser ses propres créations et en parler avec les autres

Cycle 2
– Histoires, légendes, fables, poèmes; bibliothèque interculturelle
– Le cinéma

Cycle 3
– Exemples littéraires classiques et modernes
– Le cinéma
– Création artistique, musique et autres domaines artistiques; artistes

Thème général

Passé et histoire

Lien avec le Plan d'études 21 [Lehrplan 21]:
NES.9 | ETS.6 | ETS.7 | ETS.8 | RCE.4

Cycle 1
– «Quand j'étais petit»
– Différences entre avant et aujourd'hui
– Expériences personnelles dans le pays d'origine: voyages, vacances

Cycle 2
– L'histoire de ma famille; la migration
– Histoire du pays d'origine: principaux événements, mythes sur l'origine

Cycle 3
– Ma biographie (en lien avec l'apprentissage ou les langues, par exemple)
– Évolution sociale et politique du pays d'origine
– Religions et visions du monde
– Instruction civique (élections et votations, etc.)

Thème général

Monde du travail et éducation

Lien avec le Plan d'études 21 [Lehrplan 21]:
NES.6 | ETB.1 | ETB.2 | ETB.3

Cycle 1
– Profession des personnes de l'entourage immédiat; métiers du monde scolaire et public (hôtellerie, police, hôpital, vente, etc.)

Cycle 2
– Métier de rêve; personnalités remarquables dans différents secteurs professionnels
– Importance de la formation et du travail

Cycle 3
– Choix du métier et passage dans le monde professionnel ou poursuite de la formation en Suisse ou dans le pays d'origine: Professions et conditions requises, différences entre les pays
– Profession et identité; exploitation des compétences linguistiques et transculturelles; questions sexospécifiques
– Économie: différents secteurs, évolution historique, chômage, syndicats

Annexe III: Bibliographie

Cette annexe récapitule les ouvrages cités dans le texte. D’autres supports, ouvrages et ressources concernant la promotion de la langue première et le plurilinguisme sont disponibles sur le site web du Département de l’instruction publique: www.zh.ch/hsk

Centre IPE (International Projects in Education) de la Haute école pédagogique de Zurich (2018), «Umgang mit Dialekt und Standardsprache» [Rapport au dialecte et à la langue standard], série *Matériel pour l’enseignement de la langue et de la culture d’origine*, Zurich: Haute école pédagogique de Zurich.

Direction de l’éducation du canton de Zurich (2017), *Lehrplan für die Volksschule des Kantons Zürich* [Plan d’études pour l'école publique du canton de Zurich].

Giudici, Anja et Bühlmann, Regina (2014), *Les cours de langue et de culture d’origine (LCO). Un choix de bonnes pratiques en Suisse*, Berne: Secrétariat général de la CDIP.